

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MINISTERE DE LA COHESION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Paris, le mercredi 5 février 2020

Communiqué de presse

Signature du cinquième contrat de présence postale territoriale

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, et Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, se félicitent de la signature du cinquième contrat de présence postale territoriale par l'Etat, l'Association des Maires de France, des présidents d'intercommunalité et La Poste.

Elaboré après une large concertation de l'ensemble des acteurs locaux et nationaux, ce contrat renforce la mission d'aménagement du territoire confiée à la Poste par la loi, pour les années 2020 à 2022.

Dans la continuité des précédents contrats, il porte une ambition forte d'amélioration et d'adaptation du service postal de proximité qui permettra de répondre, dans tous les territoires, aux attentes diversifiées et nouvelles de nos concitoyens, tout en accompagnant l'indispensable évolution du réseau des points de contact de La Poste. Ce contrat prévoit notamment un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais aussi aux zones rurales et aux DOM. Il prend également en compte les nouveaux besoins des populations en matière d'accès aux outils numériques et d'accompagnement aux usages du numérique, incluant notamment la remise du pass numérique.

Dans une logique de meilleure prise en compte des spécificités locales, les instances de gouvernance départementales disposeront d'une plus grande autonomie pour définir leurs priorités d'action au plus près du besoin.

Sur le plan financier, l'Etat maintient sa contribution à hauteur de 174 M€ par an, soit 522 M€ sur les trois ans, qui comprend notamment le financement des maisons de services au public et des Frances services en bureaux de poste.

Contacts presse